



Délibération n° 23 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILLES,

Absents excusés M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Joseph MARCO (pouvoir à M. Denis GALINIER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affaires scolaires – Dotations et subventions aux écoles publiques de la Commune – Adoption

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, petite enfance et affaires scolaires, expose au conseil municipal :

Madame DUBOUCHER précise que le soutien communal à destination des écoles prend la forme de dotations et de subventions.

- La dotation par élève a comme finalité l'achat de fournitures scolaires et de livres, ce budget est géré directement par la commune après validation d'un devis et sur présentation d'une facture.
- La subvention allouée aux écoles sur leurs compte OCCE respectifs a comme finalité de leur permettre de financer des projets, des activités et des sorties pédagogiques.

Afin de rationaliser et de simplifier l'ensemble des concours financiers octroyés, il convient de déterminer des montants par élève et non des forfaits globaux ne prenant pas en compte la fluctuation des effectifs d'une année sur l'autre dans chacun des établissements scolaires.

Ainsi les montants proposés sont les suivants :

- Dotation pour l'achat de fournitures scolaires et livres :
40 € par élève de primaire scolarisé au 1^{er} janvier de l'année du budget.
40 € par élève de maternelle scolarisé au 1^{er} janvier de l'année du budget.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 23/2018

Objet : Affaires scolaires – Dotations et subventions aux écoles publiques de la Commune – Adoption

- Subvention permettant le financement de projets, d'activités et de sorties pédagogiques :
30,00€ par élève de maternelle scolarisé au 1^{er} janvier de l'année du budget.
50,00€ par élève de primaire scolarisé au 1^{er} janvier de l'année du budget.

Cette subvention sera versée sur présentation d'un dossier de demande comportant la présentation du projet et son plan de financement.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission affaires scolaires le 21 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE L'OCTROI ET L'AFFECTATION des subventions et dotations présentées ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29 (dont 7 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 27 mars 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN